



PEX 23/07

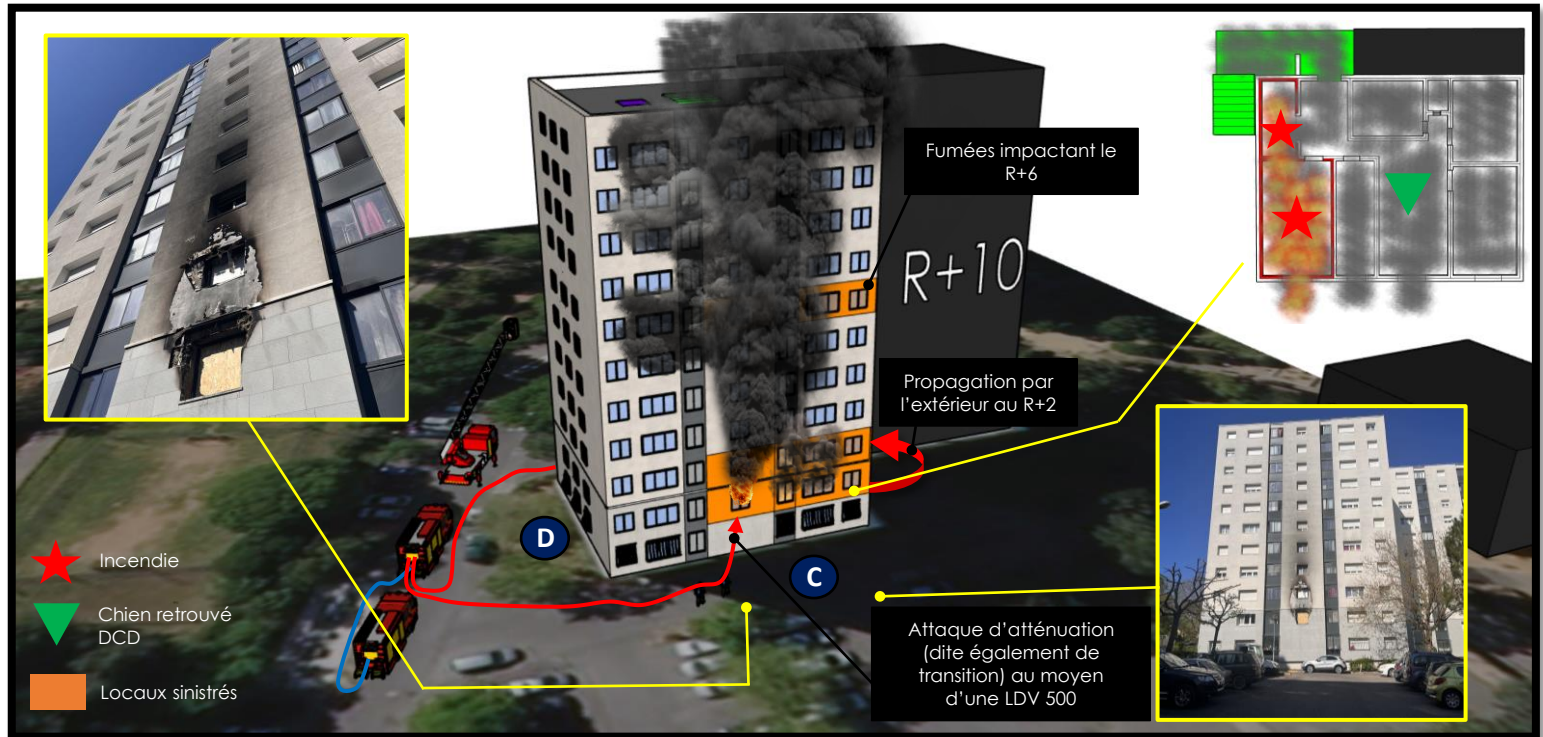
## FEU D'APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE R+10

### CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Il est 18h54 le samedi 8 avril 2023, quand le CTA reçoit le premier d'une trentaine d'appels pour un feu dans une chambre au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble d'un quartier populaire. Les premières informations ne permettent pas d'être sûr de l'évacuation avérée des occupants de l'appartement.

### SITUATION À L'ARRIVÉE

Les secours sont confrontés à un feu localisé dans un appartement au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble d'habitation collective R+10 de 4<sup>ème</sup> catégorie. Des flammes sortent des ouvrants et les communications existantes sont totalement enfumées. De nombreuses personnes sont présentes devant l'immeuble.



### MOYENS AU DÉPART



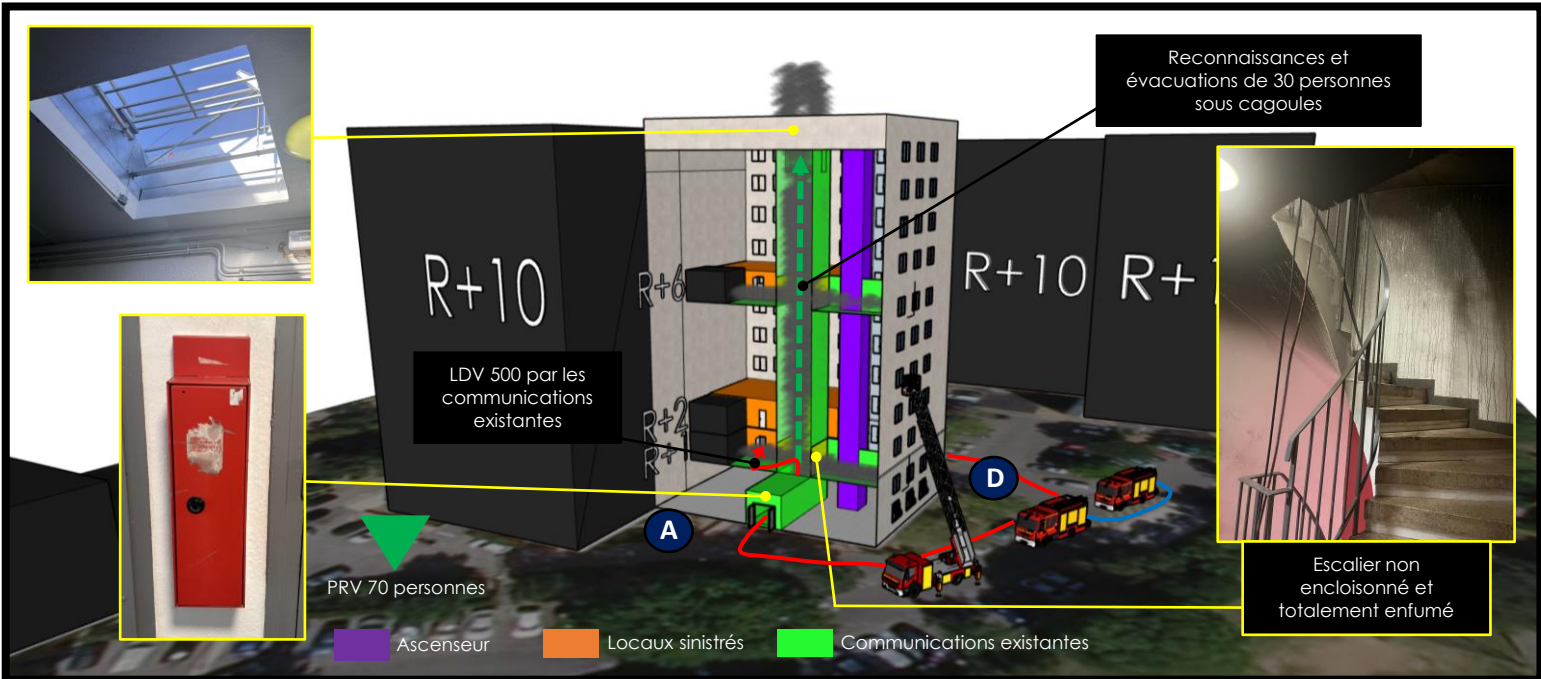
### MOYENS EN RENFORT



### VIDÉO DE L'INCENDIE

Avant l'arrivée des secours, un riverain a filmé la façade C par sa fenêtre.





## LE DÉROULÉ DE L'OPÉRATION

Le premier appel reçu au CTA est celui de l'occupant du logement en feu qui indique un incendie localisé dans une chambre. Mais l'appel est de mauvaise qualité car entrecoupé et de plus l'état de panique du requérant ne permet pas à l'opérateur de disposer rapidement d'informations claires, notamment sur l'évacuation avérée des occupants.

À l'arrivée des premiers engins, ils aperçoivent des flammes qui sortent des ouvrants du 1<sup>er</sup> étage de la façade C d'un immeuble R+10 et une colonne de fumée s'élève sur toute la hauteur du bâtiment. De la fumée sortant d'un appartement du 6<sup>ème</sup> étage est également visible. De nombreux témoins se trouvent devant l'immeuble ce qui complexifie les opérations de secours au même titre que le placement des engins est rendu difficile par la présence de nombreux véhicules stationnés sur le bord de la voie. La seule communication existante du bâtiment, un escalier non encloisonné, est totalement enfumé.

Rapidement, une première LDV est établie pour atténuer l'incendie par l'extérieur. Cette action s'avère efficace et permet de limiter la propagation à l'étage supérieur. Elle est ensuite complétée par une seconde lance établie par les communications existantes pour permettre l'attaque du foyer. Avec l'arrivée des renforts, les reconnaissances sont entreprises à tous les niveaux de l'immeuble et les derniers occupants sont évacués sous cagoules d'évacuation par les binômes sous ARI. Un PRV est organisé autour du premier VSAV sur place mais rapidement se pose la difficulté de canaliser et de contrôler toutes les victimes, impliquées ou blessées, à même la voie publique. Les coupures, gaz et électricité, sont également assurées et le désenfumage de la cage d'escalier est actionné.

La montée en puissance du dispositif s'organise avec une prise de commandement successive par le CDG, CDC puis le CDS. L'opération se poursuit par la mise en œuvre de SINUS et l'arrivée du VPC. Ce dernier est armé au fur et à mesure par des officiers du CIS du secteur alors de repos. Une sectorisation est mise en place avec un secteur INC, un secteur RECO et un secteur SAP.

Au total, ce sont 200 personnes qui ont été évacuées et 22 victimes qui ont été prises en charge dont 6 transportées sur CH, 2 en UA et 4 en UR. L'appartement sinistré, d'une surface de 70 m<sup>2</sup>, est fortement endommagé par les fumées, seule la chambre est totalement détruite. Des dégâts sont également présents en façade sur la quasi-totalité des niveaux et l'isolation extérieure se trouve détruite au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> étage. L'escalier est quant à lui fortement impacté par les suies d'incendie.

## LES VÉHICULES NOMBREUSES VICTIMES (VNOVI)



Les VNOVI, au nombre de 3 sur le département (BOU, CBE et EYG) sont armés au minimum par deux sapeurs-pompiers et emportent 30 brancards de catastrophe, du matériel de premiers soins (bandages, compresses, etc.), des garrots tourniquets ainsi qu'une tente de 16 m<sup>2</sup>.

Ces engins permettent au COS de disposer rapidement de matériels pour mettre en œuvre un PRV et prendre en charge de nombreuses victimes en complément de véhicules sanitaires traditionnels.

# LES IMMEUBLES D'HABITATION DE LA 4<sup>ème</sup> FAMILLE

Un immeuble de la 4<sup>ème</sup> famille est un immeuble à usage d'habitation dont le plancher bas du logement le plus haut est situé à plus de 28 mètres et à 50 mètres au plus au-dessus du niveau du sol utilement accessible aux engins de secours.

Si la hauteur présente une particularité opérationnelle significative, d'autres éléments viennent régulièrement complexifier l'intervention des secours : dysfonctionnement des moyens de secours, vieillissement et dégradation bâtementaire, fort taux d'occupation engendrant des comportements inappropriés en cas d'incendie...

Les primo-intervenants n'ont aucune certitude quant aux dispositions réglementaires applicables au sein de l'immeuble concerné. Ils s'appuient sur les principes opérationnels connus complétés par la connaissance du secteur d'intervention.

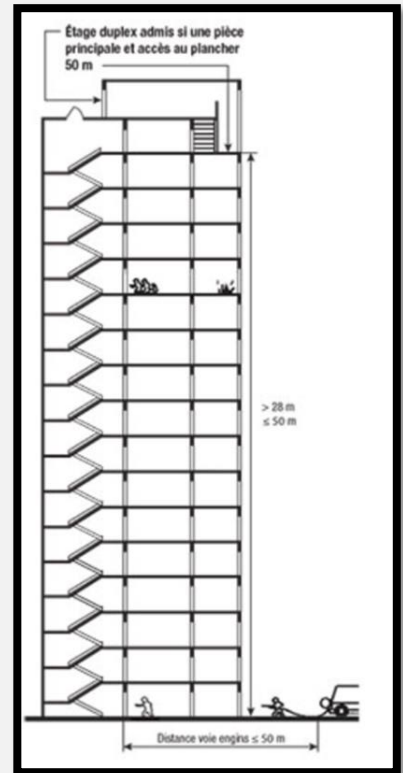
Notre intervention concerne un ensemble immobilier de 992 logements dans un quartier dit « sensible » construit à partir de 1960 avec des immeubles allant du R+4 au R+10.

La réglementation appliquée en 1960 est soumise à **l'arrêté du 23 mai 1960** qui précise :

- Le classement des bâtiments ;
- La présence au minimum de deux moyens d'évacuation ;
- Une ou plusieurs colonne(s) sèche(s).



**Il faut attendre l'arrêté du 10 septembre 1970 pour voir apparaître la notion d'enclousonnement des escaliers desservants les étages !**



La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), codifiée au sein du CCH, a créé une nouvelle catégorie d'immeuble : **les immeubles de moyenne hauteur (IMH)**. Elle est applicable aux immeubles à construire, aux transformations et aménagements à effectuer dans les immeubles existants et aux changements de destination des locaux de ces immeubles.



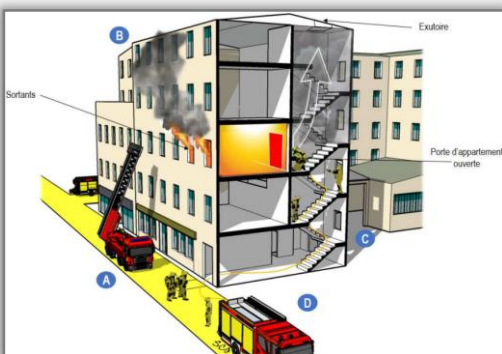
## LA VENTILATION OPÉRATIONNELLE

« La ventilation opérationnelle regroupe l'ensemble des actions entreprises par les sapeurs-pompiers qui concourent à maîtriser les flux gazeux et thermiques dans la structure impactée par le feu et donc éventuellement la ventilation de celui-ci.

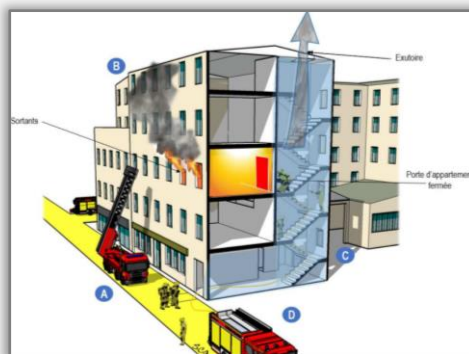
Elle consiste à agir sur l'écoulement des flux gazeux et thermiques et permet de répondre à trois objectifs principaux :

- **Protéger** : empêcher les fumées de venir dans un volume ;
- **Désenfumer** : évacuer les fumées d'un local sans lien direct avec le local en feu ;
- **Attaquer** : agir sur les fumées et le foyer, canaliser leur propagation.

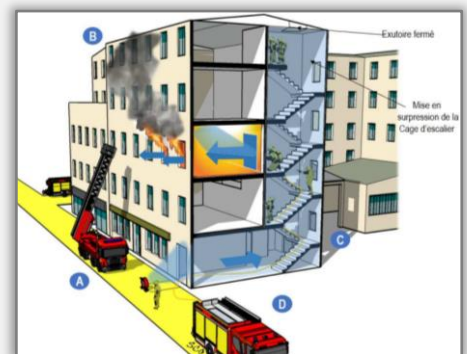
Le recloisonnement du feu consiste à isoler le feu des zones enfumées pour les sécuriser et éviter que les flammes présentes dans le volume en feu ne rattrapent et n'enflamment les fumées qui ont envahi les volumes adjacents (couloirs, escaliers...). » **GTO – Ventilation Opérationnelle © DGSCGC**



Étape 1 : envahissement des fumées.



Étape 2 : porte fermée, Exutoire ouvert.



Étape 3 : exutoire fermé, Mise en surpression des escaliers.

Dans notre situation, la porte palière de l'appartement sinistré était détruite et non manœuvrable, laissant s'échapper la fumée dans les escaliers non enclousonnés. Dans ce type de contexte, d'autres solutions existent, comme par exemple les stoppeurs de fumées, pour limiter la propagation des fumées et ainsi compléter la stratégie de ventilation opérationnelle.



## ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Nombreux appels reçus au CTA avec des difficultés pour les opérateurs d'avoir des précisions sur l'évacuation du logement en feu ;
- Stationnement anarchique entraînant des difficultés de placement des engins ;
- Évacuation précipitée des logements en laissant les portes ouvertes ;
- Nombreuses victimes et témoins sur la VP avec une tension perceptible ;
- Porte palière détruite et absence de cloisonnement de l'escalier (immeuble ancien) entraînant une propagation importante des fumées dans les circulations ;
- Difficulté de prise en charge des victimes et badauds indisciplinés ;
- Sur site, seul le premier CDG et chef du secteur incendie est formé à SINUS.



## ÉLÉMENTS FAVORABLES

- + Intervention en journée avec des habitants éveillés ;
- + Engagement rapide et conséquent de moyens ;
- + Collaboration interservices (BMPM, PM, SAMU...)
- + Professionnalisme, réactivité et coordination des intervenants ;
- + Attaque d'atténuation qui a permis de limiter la propagation en façade ;
- + Présence du chef de centre du secteur qui a permis de renforcer l'intervention en cadres de repos pour armer l'ensemble des fonctions ;
- + Bonne condition physique des binômes qui a permis d'assurer les multiples évacuations d'un immeuble R+10.



## À RETENIR

- ✓ Autant que possible, mettre en place et matérialiser le PRV dans un lieu clos pour contrôler les entrées et sorties des victimes et isoler le secteur SAP du reste de l'intervention et du contexte local ;
- ✓ Favoriser les reconnaissances de secteur des personnels de garde en CIS et de la chaîne de commandement pour permettre d'appréhender les particularités de chaque site ;
- ✓ En cas d'arrivée massive de moyens, la mise en place d'un CRM adapté permet de garantir un axe logistique avec le sinistre et la circulation des moyens sanitaires ;
- ✓ Favoriser l'organisation d'exercices d'ampleur interservices avec mise en place de SINUS et VPC ;
- ✓ Favoriser l'engagement d'un VPC et de son armement depuis un autre groupement en cas d'opération majeure (solicitation importante des CIS du secteur) ;
- ✓ Étudier les bénéfices de la mise en œuvre de stoppeurs de fumées en complément de la VO.



## DOCUMENTATIONS

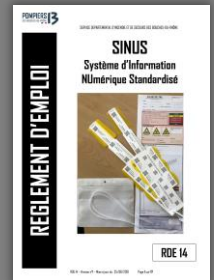


Arrêté du 23 mai 1960 –  
Protection des bâtiments  
d'habitation contre  
l'incendie, sécurité et  
sauvegarde des  
personnes



NOTEOPS – Engagement  
cadre SINUS hors  
contexte opérationnel  
nombreuses victimes

© SDIS 13



RDE 14 - SINUS

© SDIS 13



GTO – Ventilation  
opérationnelle

© DGSCGC

## LIENS MÉDIAS

